

VAE EN LORRAINE

DIPLÔMES DU CNAM

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS

CERTIFICATIONS POSSIBLES PAR LA VAE :

LA VAE s'applique à l'ensembles des diplômes du CNAM, du niveau 3 au niveau 1, dans les domaines Économie et gestion, Travail et société, Sciences et techniques industrielles, Sciences et technologies de l'information et de la communication. Les unités de valeur capitalisables sont organisées autour d'une quarantaine de filières de formation débouchant sur des diplômes ou des certificats de compétence. Présentation des diplômes et de la VAE au CNAM : www.cnam.fr.

PRINCIPE GÉNÉRAL

La VAE permet selon les cas : soit d'obtenir un diplôme, soit d'obtenir la validation d'une partie de diplôme, soit d'accéder à une formation sans avoir le niveau de diplôme requis à l'entrée.

Le dispositif mis en place au CNAM permet, selon l'expérience professionnelle ou personnelle antérieure, d'envisager l'une de ces trois possibilités. Par ailleurs, il est aussi possible de faire valider des études supérieures (VES) réalisées en France ou à l'étranger.

C'est avec un conseiller spécialisé que le candidat appréciera comment choisir et utiliser ces procédures, qui, toutes, aboutissent au minimum à raccourcir la formation.

ÉTAPES - DÉMARCHES

- **Le premier entretien individuel :** le candidat est reçu par un conseiller VAE avec pour objectif d'examiner la faisabilité de la démarche et de vérifier notamment une condition impérative : un minimum de trois ans d'expérience professionnelle cumulée (mais pas nécessairement continue), en rapport direct avec le diplôme visé. L'entretien est l'occasion d'un échange approfondi avec le conseiller VAE sur le parcours, le projet, la demande et la cohérence de la démarche du candidat.
- **L'élaboration du dossier :** Si le candidat décide d'enclencher une VAE, il retire un dossier et règle les frais inhérents (montant du droit de base). Il s'engage alors dans un travail sur soi qui vise à reconnaître les situations d'apprentissage qu'il a rencontrées et à définir les compétences qu'il a acquises à cette occasion. Le dossier peut être préparé par internet à l'adresse : <http://dnf.cnam.fr/viatic/>. Le candidat bénéficie d'un accompagnement interactif avec un conseiller et un professeur référent.
- **Dépôt du dossier avant examen par le jury :** au moins un mois avant le jury (national), qui se tient en janvier et juin, le candidat dépose son dossier. Il a préalablement rencontré un conseiller VAE qui en a vérifié la solidité. Il règle les frais liés à la VAE : l'équivalent de la fraction de validation demandée avec un maximum correspondant au tarif d'inscription au diplôme visé.
- **L'examen par le jury :** sauf demande expresse du candidat ou du jury, seuls sont reçus en entretien par le jury les candidats demandant la validation d'un diplôme complet. Dans le cas contraire, le jury examine le dossier du candidat et rend une décision. Dans le cas où la totalité de la validation demandée n'est pas accordée, le jury indique quels compléments sont à prévoir et comment le candidat peut les acquérir.

TARIFS :

	Droit de base	
Accompagnement à constitution du dossier	150 €	
Droit d'examen du dossier	100 €	10 € par crédit
Droit d'entretien (si nécessaire)	100 €	

Des prises en charge totales ou partielles sont possibles en fonction des publics (congé VAE, plan de formation, Conseil Régional, ...). Cf. fiche « [Prise en charge financière de la VAE](#) ».

À QUI S'ADRESSER EN LORRAINE :

CNAM, Centre Régional de Lorraine, 6 bd du 21^{ème} RA, 54 000 NANCY

Renseignements VAE : Christian VALLENET,

Centre d'enseignement de Nancy, CUCES Universités, 32/34 rue de Saurupt, 54000 Nancy

Tél. 03-83-68-28-70, cenancy@cnam-lorraine.fr

CNAM - LES ÉTAPES À SUIVRE POUR LA DÉLIVRANCE PARTIELLE OU TOTALE D'UN DIPLÔME

